



Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 13/02/2023

ID : 066-216600163-20230203-019\_2023-AR



**DÉPARTEMENT DES  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
ARRONDISSEMENT DE CERET**

**DECISION DU MAIRE  
N°019/2023**

**Prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage -  
Consultation de maitrise d'œuvre pour la création du  
lotissement Communal la Réthorie**

**Le Maire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;  
Vu la délibération n° 14/juin/2020 du Conseil Municipal du 15 juin 2020 portant  
délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Considérant la nécessité d'attribuer une Prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage -  
Consultation de maitrise d'œuvre pour la création du lotissement Communal la Réthorie ;

**DECIDE**

**Article 1 :** La Commune confie la Prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la  
consultation de maitrise d'œuvre dans le cadre de la création du lotissement Communal la  
Réthorie à la société SPL Perpignan Méditerranée pour un montant de 6 200.00 € H.T.

**Article 2 :** Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en  
ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Banyuls-sur-Mer, le vendredi 03 février 2023

Le Maire,  
Jean-Michel SOLÉ